

Information aux dechynois

Le compteur Linky est un compteur «communiquant», imposé par la loi et mis en place par ENEDIS, entreprise gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Il doit remplacer l'ensemble des compteurs d'électricité sur le territoire français d'ici 2021. Son déploiement a été rendu obligatoire par l'article L 341-4 du Code de l'Énergie. Vous vous interrogez sur ce nouveau compteur, dont l'arrivée sur le territoire de Dechy doit être effective pour cette fin d'année 2018 ?

De nombreuses communes ont pris des arrêtés municipaux ou ont délibéré, en Conseil Municipal, contre le déploiement de ce compteur sur leur territoire. Ces décisions ont été attaquées en justice, devant le Tribunal Administratif. Certaines communes ont même été condamnées et ont, ainsi, été obligées de revenir sur leurs délibérations.

Face aux directives européennes, à la législation nationale, aux règles liant les propriétaires et gestionnaires de réseaux et à la jurisprudence, la Ville de Dechy ne peut s'engager dans une démarche d'interdiction du déploiement du compteur Linky sur son territoire. De plus, compte-tenu des délégations de compétences transférées à la Communauté d'Agglomération du Douaisis, notamment la compétence d'autorité organisatrice d'un réseau de distribution, la commune n'a ni à donner son accord, ni à refuser le déploiement de Linky sur son territoire.

Toutefois, l'utilisateur a des droits qu'il peut faire valoir (cf. Ordonnance du 10 septembre 2018 du Tribunal Administratif de Toulouse) :

- Si le compteur électrique est situé à l'intérieur du logement, l'accès à celui-ci ne peut se faire sans l'accord du propriétaire ou de l'occupant ;
- Les données personnelles de l'utilisateur ne peuvent être communiquées à un tiers, conformément aux exigences de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

Comme indiqué en Conseil Municipal, la décision prise par la Ville est de laisser le libre choix aux Dechynois.

GROUPE MINORITAIRE «UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE» -4 ÉLUS LES COMPTEURS LINKY

Linky est le compteur électrique intelligent qui sera déployé en France jusqu'en 2021 par ENEDIS gestionnaire du réseau électrique, 35 millions de compteurs Linky seront installés chez les particuliers.

Officiellement, il s'agit de remplacer les modèles actuels par des compteurs communicants qui doivent permettre aux consommateurs de suivre leur consommation électrique en temps réel afin de mieux la maîtriser et de réaliser des économies d'énergie.

Si l'objectif est louable, la réalité est malheureusement bien différente, ces nouveaux compteurs qui, selon les estimations, vont coûter quelques milliards d'euros aux abonnés, ne leur offrent aucun avantage déterminant. Outre son coût réel, des citoyens se demandent si les données envoyées sont sécurisées et si ce boîtier ne serait pas nocif pour la santé.

Des interrogations demeurent sur :

La dangerosité des ondes magnétiques.

Les risques d'incendies.

La conservation des données personnelles.

Les pannes et dysfonctionnements.

L'évolution du coût de l'abonnement.

Lors du dernier conseil municipal qui s'est tenu le 27 septembre 2018, notre groupe d'opposition municipale à porter cette question à l'ordre du jour de cette réunion.

Après en avoir débattu, nous avons proposé de tenir une réunion publique, pour une information complète des habitants de notre commune.

Ils doivent être informés sur les dangers, les avantages et les recours possibles en cas de refus.

«L'accès à l'information n'est pas un luxe, mais une nécessité.»

Le groupe d'opposition Municipale : Charles VAILLANT Marie VANDEVILLE
Gilles Turotte Abdel.